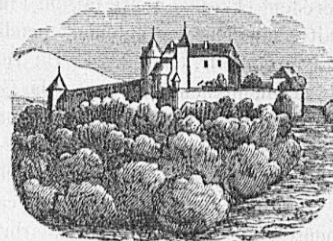




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
 » » 6 mois » 2.—
 Pour l'Etranger le port en sus.
 Prix du Numéro 15 Cts.
 On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
 Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.
 Réclames 50 Cts. la ligne.
 S'adresser à M. Brunisholz, Grand'Rue N° 164.
 Lettres et argents franco.

Les personnes qui s'abonneront à la Gruyère jusqu'à fin décembre 1882 recevront le journal au prix de 3 fr. 50 ct.

BULLE, le 15 Décembre 1882.

Route Bulle-Boltigen.

Séance du Grand Conseil du 2 décembre 1882.

Présidence de Monsieur Wuilleret, Président.

(Suite.)

M. J. Glasson. La question est importante et de sa solution dépend la prospérité ou la ruine de quelques communes de la Gruyère. Il se joindra donc d'une manière complète à l'amendement proposé par M. le député Repond.

Soit dans le message du Conseil d'Etat, soit dans les relations écrites ou verbales de M. le rapporteur de la commission, l'on a complètement perdu de vue le côté historique de cette entreprise. En effet, si l'on se rapporte à 1868, époque où les premiers pas décisifs en faveur de cette route alpestre furent faits, l'intention des autorités du canton était de détourner le trafic de Thoune et de la route des Mosses, pour l'amener sur la ligne d'Oron, où les intérêts fribourgeois se trouvaient si fortement engagés. Pour atteindre ce but, il fallait relier le Simmenthal à la Gruyère, de là, le côté si complètement intercantonal de la question. On alla même plus loin, on invoqua des motifs stratégiques qui, pris en sérieuse considération par la Confédération, procurèrent à l'entreprise un subside fédéral. Cette route, qui devait se construire coûteusement à travers la montagne, au milieu d'obstacles de tous genres, ne revêtait donc point le caractère d'une simple communication, destinée à desservir les huit communes intéressées, de là aussi la situation spéciale de ces communes vis-à-vis de l'Etat.

Une route de La-Tour-de-Trême à Bellegarde, par la vallée de Charmey, était reconnue depuis longtemps nécessaire, urgente. Dans la loi du 23 novembre

1849, article 6, cette construction a été prévue, elle l'a été à nouveau dans celle du 5 décembre 1863, c'est dire que cette nécessité n'échappait à personne. Eh bien! rien n'a été fait jusqu'en 1870, où l'on a enfin mis la main à l'œuvre. Cette contrée si importante n'a donc joui d'aucune voie de communication, même passable, de temps immémorial, ce n'est que dernièrement qu'elle vient d'être reliée au reste du canton. A quelle somme n'ascenderait pas aujourd'hui le coût de cette construction, augmenté des intérêts, si elle avait été exécutée, il y a trente ans suivant la loi de 1849? La Gruyère, dit l'honorable Directeur des Travaux publics se livrant à des comparaisons statistiques incomplètes, la Gruyère a reçu de l'Etat plus que tout autre district. Oui, si on lui attribue le coût total de la route de Boltigen à ce jour, non, si on laisse de côté cette voie alpestre et intercantonale puisqu'on trouve, si on veut comparer, ce qu'il fait du reste sans aucune arrière pensée de récrimination quelconque, que sur 10,000 fr. de taxe cadastrale, la Gruyère a obtenu 118 fr., alors que la Singine en a reçu 169!

Mais les défenseurs de l'arrêté se gardent bien de parler de la dette du chemin de fer qui pèse si lourdement sur le canton. La Gruyère, avec ses 50 millions de taxe cadastrale n'a-t-elle pas toujours loyalement payé les impôts qui découlaient pour elle de cette voie ferrée, qui ne touchait aucun point de son territoire. C'est ici que la statistique serait à sa place et deviendrait intéressante!

On a pour se rendre un compte exact de la situation qui a été faite aux huit communes intéressées, qu'à examiner cette question au double point de vue des actes législatifs qui s'y rapportent, des faits et de l'équité.

Par décret du 20 mai 1872, le Grand Conseil, adhérent à l'arrêté fédéral du 8 février de la même année, concernant le subside de la Confédération aux cantons de Fribourg et de Berne, décidait la construction de la route partant du pont de Broc, sur la Sarine, à la frontière bernoise.

Les frais de construction de cette route étaient devisés à fr. 750,786, somme qui devait être couverte en partie par un subside fédéral de fr. 198,000, non compris le tiers du coût du pont du Javroz, tiers évalué à cette époque à fr. 20,000.

Le solde, soit fr. 532,786 devait être supporté par l'Etat et les communes intéressées, dans la proportion de $\frac{2}{10}$ pour l'Etat et de $\frac{2}{10}$ pour les communes, ce qui faisait ressortir la part de ces dernières à fr. 106,557.

Voilà donc clairement établis, par un arrêté législatif, le point de départ de cette importante question et la somme des engagements et des obligations des communes! Confiantes dans ce décret, elles acceptent une somme de charges qu'elles savaient pouvoir supporter et qu'elles supporteront volontiers, dans l'espoir que cette nouvelle voie de communication ouvrira une ère de prospérité à une contrée montagneuse si longtemps déshéritée.

Mais aujourd'hui, alors que les communes croient avoir tout payé, ayant satisfait pendant 10 ans aux charges du décret du 21 novembre 1872, qui leur imposait un versement annuel de dix mille francs, quelle est la situation? Ce n'est plus fr. 750,786 que la route a coûté, mais bien fr. 1,688,177, y compris fr. 196,651.74 d'intérêts composés, introduits dans le compte de construction et l'on vient exiger des communes, qui ont déjà versé fr. 113,800, une nouvelle somme de fr. 167,396, représentant le solde des $\frac{2}{10}$ du coût après déduction des subsides fédéraux.

C'est ici que se pose une question d'équité à laquelle on ne saurait rester indifférent.

Il demandera si ce sont les communes qui ont décidé ce surcroît de dépenses dans les travaux; ont-elles exigé des allongements ou des élargissements de voie, plus de luxe dans les travaux d'art? Certainement non.

C'est l'Etat, c'est la Confédération qui sans consulter seulement les communes intéressées, ont voulu ces dépenses extraordinaires dont on veut leur faire supporter une part, en y ajoutant, ce qui est sans an-

le moulin. Pendant ce trajet, qui se fit lentement et par étapes, un lièvre se leva du milieu des buissons et partit comme l'éclair. Manfred lui lança sa canne de l'autre côté du ruisseau; le lièvre fit une pétérade et disparut dans les hautes herbes.

— Va chercher ton bâton, maintenant, dit Henri en mesurant de l'œil la largeur du canal.

— Crois-tu par hasard que je ne veux pas sauter par-dessus cette rigole? dit l'étudiant en mâchant son cigare.

— Je te conseille de faire le tour par le pont près du moulin, dit Henri d'un air dégagé.

— Paries-tu dix chopes de bière?

— Je parie tout ce que tu voudras.

— Tu me défies?

— Mais non, chacun sait bien que tu auras le courage de piquer une tête dans cette belle eau claire.

— Allons, Manfred, dit Julia, ne fait pas de sottise.

— Tu n'a rien à me commander, je suis mon maître, on est libre dans l'Helvétie; une, deux....

Le terrible Manfred prit son élan comme s'il s'agissait de bondir par-dessus les Alpes.

— Trois, fit Henri, au moment où le gymnaste décrivait dans l'air une courbe qui le portait jusqu'au bord opposé.

Mais la berge était minée; elle s'écroula sous le choc, et le jeune homme, malgré ses efforts, tomba à la renverse dans le ruisseau avec un bruit formidable.

— Qu'est-il arrivé? dit le docteur accourant plein d'inquiétude.

— C'est Manfred qui fait de la voltige, dit Henri en riant.

— Tu ne l'as pourtant pas poussé?

— Dieu m'en garde.

— Venez de ce côté, jeune homme, dit le docteur, je vous aiderai à sortir de là.

— Merci, dit l'étudiant, qui se ramassait au milieu de mille cascades décollant de sa personne, je suis en route pour chercher ma canne, et je chercherai ma canne comme il me plait.

Et avec un flegme imperturbable, il sortit de son bain, se secoua comme un caniche, ramassa son bâton, et prenant de nouveau son élan, bondit à travers le ruisseau avec la vigueur d'un bouquetin des Alpes. Alors, redressant sa grande taille, il vint se planter devant Henri Sandoz, qui se tenait sur ses gardes, craignant une attaque.

— Est-ce que j'ai sauté, oui ou non? vociféra-t-il en se croisant les bras.

— Oui, et puis après?

— Tu me dois dix chopes de bière.

— Eh bien, allez les boire à l'auberge de la Croix blanche, dit le docteur; c'est moi qui paie.

— Viens-tu, dit Manfred à Henri, cette eau me donne une soif du diable.

— Je ne quitte pas la pêche, c'est le meilleur moment.

— Personne ne m'accompagne? tant mieux, je boirai tout.

— Quel original! dit le docteur au curé.

— C'est un échantillon de la jeunesse moderne, vaniteuse, grossière et insoumise, dit le curé; pourvu qu'il n'aille pas se heurter à mes paysans et se moquer d'eux; il se ferait mettre en pièces.

Les filets avaient fait merveille; le panier était rempli; des centaines d'écrevisses énormes y grouillaient, avec un bruit d'écaillés qui s'entre-choquent, au milieu des orties dont on l'avait tapissé. Mais le jour était sur son déclin; le soleil s'était couché derrière une montagne de nuages sombres au milieu desquels apparaissaient des trouées rouges; la brise des Alpes avait fait place à un air embrasé qui annonçait l'approche de l'orage; l'alouette se taisait, les insectes cessaient

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 11

LE PINSON DES COLOMBETTES

PAR L. FAVRE

IV LE COUSIN MANFRED

(Suite.)

— Oui, il faut de la patience dans tout ce qu'on entreprend, et ne pas se décourager dès le premier échec, dit le docteur en retirant un filet qui avait échappé aux enfants; voyez comme cette balance est chargée.

— A bonne heure, dit Henri en se précipitant à genoux pour compter les écrevisses qui se débattaient sur l'herbe et faisaient claquer leur queue; il n'y en a pas moins de quinze. Rira bien qui rira le dernier.

— Je vous en promets des centaines avant qu'il fasse nuit, dit le curé.

On remplaça les filets qui, maniés avec les précautions voulues, donnèrent des levées magnifiques. Seulement les petites filles et le cousin Manfred, après de nombreux essais, furent déclarés inhabiles et exclus de cette importante opération; on leur permettait seulement de ramasser les écrevisses jetées sur l'herbe par les pêcheurs et de les introduire dans le panier. Cela ne se faisait pas sans des éclats de rire ou des cris d'effroi, lorsqu'une pince brutale rencontrait un doigt délicat et menaçait d'en faire l'amputation.

On parcourut ainsi les bords de la Sionge en descendant vers

perdu
soir entre Vuadens et
feuille contenant dif-
portant des signatures
Le rapporter au bureau
ontre récompense. [127

une fille
a cuisine, cherche une
au bureau du journal.

demande
leur.
bureau du journal. [125

demande
une bonne cuisinière.
bureau du Journal. [128

ouer
un logement au
séparé à neuf. [133
la veuve Demierre.

demande
ans un établissement
te moralité, sachant
comoder.
bureau du Journal. [123

demande
a une armoire,
bureau du journal. [108

NDRE
yard en moules
a nœuds de sapin, le
nière qualité et rendu
à Thédy Gremion,
à Enney, lequel se
s au Café du Cheval
[112

ouer
cave, grenier et
diante.
ond logement avec
d jardin, avantageux
cée au 15 Avril pro-
à M. Gremaud,
e. [91

ivateurs!
e lin Burgdorf
mande pour le fil-
on du lin, chanvre,
modérés. Cet établis-
anisation technique
même de produire
régulier. Les ma-
as leur longueur na-
935 Y) [70

ât:
Wäber à Bulle.

ermanente

EVIC
BIJOUTERIE
musique,
Orchestrions
franc.
Janvier 1883.
andes de billets an
on. — Envoi du
9701 X) [71
nts dépositaires.

IS.

sa clientèle qu'elle
grand assortiment
ie, lampes,
es.

t soigné et à des

quier, ferblantier.

IOBERET,
affaires,
bureau, maison de
é de la gare, Bulle.
présentation dans
s, etc. [61

técédent et contre toute raison, l'intérêt des avances faites sans leur consentement pendant la période des travaux par fr. 39,330. 24. Du reste, le rapporteur de la commission a dit, que « la Confédération avait forcé l'Etat et avait ainsi occasionné le surcroît de dépenses. » Serait-il juste de faire payer cette différence avec intérêt par les communes ?

Il résume donc en disant que cet excédant de dépenses, grossi d'un chiffre exorbitant d'intérêts, ne peut être mis à la charge de communes pauvres et obérées comme Cerniat, Charmey et Bellegarde, sans entraîner leur ruine, il exprime la ferme conviction que le Grand Conseil ne voudra pas rendre un arrêté qui ne soit marqué au coin de l'équité et de la justice et qui entraînerait des conséquences aussi fâcheuses. Il voudra bien tenir compte des considérations qui précèdent et libérer tout au moins les communes des intérêts dont on les a débitées dans le compte de l'Etat.

Il ne faut point perdre de vue que ces huit communes sont étendues et populeuses, puisque leur territoire est de 57 mille poses, le double du canton de Zoug et leur taxe imposable d'environ 16 millions, à peu près autant que celle du district de la Veveyse tout entier, et qu'elles n'ont eu qu'une part bien minime aux faveurs de l'Etat jusqu'à ce jour, fait qui justifie pleinement la demande. Si l'on envisage après cela le caractère intercantonal et militaire de la route de Boltigen, on devra reconnaître qu'elle n'a pas été créée dans l'unique but de desservir des localités fribourgeoises, mais bien dans celui de relier deux cantons et de procurer une augmentation de trafic à la ligne dite d'Oron, construite en partie des deniers fribourgeois. (A suivre.)

CONFÉDÉRATION

Le Conseil national a ratifié la convention modifiant la traité d'extradition avec la Belgique.

M. Zemp ayant interpellé le président du Conseil national sur le retard du Conseil fédéral à faire rapport sur la votation du 26 novembre; il répond que ce retard provient du gouvernement de Fribourg, qui seul n'a pas encore expédié les actes. — Toujours les derniers!

Militarisme. — On a calculé que, en temps de paix, il n'y a pas moins de 6 millions d'hommes sous les armes, et que cette force armée coûte, chaque année, aux Etats civilisés, une somme de 37 milliards de francs, ce qui représente un capital de 732 milliards. Il y a, en outre, une réserve de 43 millions d'hommes prêts à prendre les armes dans le cas d'un conflit général.

Notre petit pays est obligé de prendre une part toujours plus large à ce gaspillage de richesse. Les dépenses militaires vont chaque année en augmentant et l'on n'invente que des projets tendant à les accroître. Quand dans les autres branches d'administration, on ne parle que d'économies, qui se résument par quelques centaines de mille francs, c'est par millions qu'il faut compter lorsqu'il s'agit du militaire: artillerie de position 5 millions, fortifications, par millions.

leur bourdonnement, mais le grillon chantait sur les collines et le râle de genêt mêlait son grincement monotone aux derniers bruits du jour.

Ils étaient arrivés près du moulin, dont on entendait le joyeux tic-tac; là, une surprise les attendait; sur la prairie fraîchement fauchée, une nappe blanche était étendue, et Angélique, la servante du curé, sortait d'une corbeille d'appétissantes provisions qu'elle arrangeait avec symétrie: le pain, le jambon, les œufs, le beurre frais, les fraises entourées de feuilles vertes. Le coup d'œil en était charmant, la salle à manger des plus coquettes.

— J'ai pensé que vous seriez bien aises de vous ravitailler après une pêche aussi laborieuse, dit le curé avec un aimable sourire; seulement nous manquons de table et de sièges; mais voilà des fagots pour ceux qui craignent de s'asseoir sur le gazon.

— Oh! un goûter sur l'herbe! dirent les jeunes filles; quelle fête! Merci beaucoup, monsieur le curé.

Henri contemplant ces préparatifs d'un œil rêveur, il semblait méditer quelque projet extraordinaire; bientôt, prenant à part Angélique et Julia, il eut avec elles un colloque mystérieux, à la suite duquel il courut à toutes jambes au moulin et ne tarda pas à revenir avec une casserole de fer qu'il brandissait au-dessus de sa tête d'un air triomphal.

— Attendez un moment, attendez un moment, vous verrez quelque chose de nouveau. D'ailleurs, voilà nos amis reviennent du Moléson; priez-les de raconter leurs prouesses de la journée pendant que je ferai la cuisine en plein air, la cuisine du bivouac.

Et il montrait du doigt le philologue et l'artiste, avec leurs chapeaux couronnés de roses des Alpes, marchant clopin-clopant le long du sentier.

Encore, si tout se bornait à cela; mais outre les millions que nous dépensons, on voudrait empêcher toute critique. C'est ainsi qu'un sergent Osterwalder s'est vu condamné à 8 jours de prison par la direction militaire de Zurich pour avoir critiqué dans les journaux la manière dont s'était fait le service des vivres, lors du rassemblement de la VI^{me} division. Interpellé par M. Curti, conseiller national, le Conseil fédéral attend une réponse du gouvernement de Zurich pour répondre. Nous espérons que cette autorité saura faire respecter l'art. 55 de la Constitution fédérale qui dit: « La liberté de la presse est garantie. »

CANTONS

Berne. — A la suite des pluies diluviennes de ces dernières semaines, deux poses de terrain, situées sur la rive droite du canal de Hagneck, ont glissé dans le canal et en ont obstrué le lit. Le niveau de l'eau montant derrière cette digue, on a pu craindre un instant une catastrophe lorsque, heureusement, la rupture s'est faite. Un journal du Seeland évalue la masse de l'éboulement à 3,200,000 pieds cubes. Il faudra des mois de travail pour réparer ce désastre.

Lucerne. — Le Grand Conseil a décidé la création d'un orphelinat dans les bâtiments occupés auparavant par le couvent de Rathhausen; il y aura place pour 300 enfants dans cet établissement.

Glaris. — Andreas Stüssi, restaurateur, avait disparu et sa famille prétendait qu'il s'était sans doute égaré dans la montagne. On retrouva le cadavre dans un ruisseau. L'autopsie a constaté qu'il avait été empoisonné par la morphine. Toute la famille Stüssi a été arrêtée.

Tessin. — Le tribunal cantonal, composé de neuf membres, a donné sa démission à cause d'un discours tenu par M. Respini dans une séance du Grand Conseil. M. Respini parlant de la réorganisation judiciaire, a dit qu'il fallait commencer par en haut, par le tribunal cantonal, dans lequel siègent « de vrais zéros! »

Vaud. — Il y a huit jours, une forte avalanche s'est détachée des glaciers des Diablerets et tombant au Creux-de-champ, a fauché par la seule pression 3 à 4000 sapins dans les forêts voisines.

Tout dernièrement, une autre avalanche plus formidable, s'est aussi détachée des glaciers du Scex et de l'Oldenhorn, arrachant des blocs de glace énormes et le tout s'abattant dans le fond du Pilon. Deux châteaux, dont un à côté de celui où était logé le pénitencier, ont été entièrement culbutés et démolis par la pression; plusieurs autres châteaux, où se trouvait même du bétail, ont été fortement endommagés, toutes les forêts dans les alentours sont rasées.

CANTON DE FRIBOURG

L'achat du domaine de Drognens devant le Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat a passé une promesse de vente avec les héritiers Queulain en vue d'acquérir le domaine de Drognens pour y établir une colonie pénitentiaire pour les jeunes délinquants. Le prix d'acquisition est de fr. 320,000, bétail et chédail compris. L'Etat demande au Grand Conseil la ratification de la promesse de vente.

C'est samedi, 9 décembre, que la question a été débattue en chambre législative. Dès l'ouverture de la session d'automne le Conseil d'Etat poussait activement à une ratification immédiate. Il fallait pour-

— Laisse donc cela, lui dit son père, quelle folie!

— Si, si, monsieur le docteur, dit Julia; accordez-moi cette grâce, je n'ai jamais vu faire la cuisine en plein air; ce sera si amusant!

— Il ne me faut qu'un quart d'heure pour vous préparer des écrevisses parfaites, dit Henri en arrangeant quelques pierres pour soutenir sa casserole, pendant que la domestique allumait le feu. C'est Angélique qui l'a dit.

— Prenez seulement garde de ne pas incendier ces piles de fagots, dit le docteur en riant.

— Qu'est-ce donc que cela? dit l'artiste en arrivant, on vous prendrait pour des Bohémiens en campagne, ma parole d'honneur. Ah! mon Dieu, qu'il fait beau s'asseoir quand on a le Moléson dans les jambes!

— Vous verrez, dit Henri, vous verrez; nous avons pris un boisseau d'écrevisses grandes comme des homards, et qui nous menacent de leurs pinces; je propose de les manger avant qu'elles nous dévorent.

— Appuyé, dit l'artiste; pourvu qu'on me donne à boire.

— A moi aussi, dit le philologue; je n'ai plus la force de trouver la moindre étymologie.

— Avez-vous fait un bon voyage? dit le curé.

— Très beau, fort intéressant, dit l'artiste, mais de la fatigue pardessus la tête. Dites donc, monsieur le curé, il est haut et raboteux votre Moléson.

Oui, mais quelle vue! je parie que votre album est plein de croquis.

— Rien du tout, c'est trop vaste, l'œil ne sait où s'arrêter; je n'ai pas donné un coup de crayon; mais voilà un motif charmant: ce feu, cette fumée qui monte parmi les arbres, cette casserole, ces enfants alentour, le moulin dans le fond avec sa roue couverte de mousse; c'est ravissant. (A suivre.)

tant laisser fonctionner la commission nommée: M. Théraulaz s'est chargé lui-même de la convoquer à bref délai et de la faire transporter sur le domaine un jour où la neige rendait impossible toute inspection sérieuse. La commission rentrée à Fribourg dresse rapport: M. Théraulaz demande que l'on se dépêche; il y a, dit-il, urgence, l'Etat subit une perte journalière à n'être pas propriétaire; il faut voter immédiatement.

Mais voilà que M. le député Stoll, un malavisé, croit que la question mérite d'être étudiée par les membres du Grand Conseil et demande que les rapports soient imprimés et distribués aux députés.

Imprimer, distribuer et lire des rapports, c'est l'affaire de quelques jours. Pendant ce temps le bruit de l'opération se répand dans le public. Les hommes compétents aussi bien dans les villes qu'à la campagne se prononcent carrément contre l'achat. Puis la fête de vendredi vient ramener les députés dans leurs foyers et c'est le lendemain que l'on vote. Oh alors,

Adieu veau, vache, cochon, couvée.

Les députés rentrent avec une espèce de mandat impératif de la part de leurs électeurs qui n'entendent pas que l'Etat jette dans des entreprises hasardeuses les deniers qu'à la sueur de leur front ils ont gagnés et versés dans la caisse du trésor.

Adieu aussi le mot d'ordre. Il a reçu un choc auquel il est peu habitué. Le mot d'ordre voudrait bien, mais le peuple ne veut pas. Comme l'on tient à son fauteuil et que le peuple dispose d'un plus grand nombre de suffrages que le mot d'ordre, l'on se range du côté du peuple. Et voilà pourquoi le Grand Conseil n'a pas voulu ratifier l'achat du domaine de Drognens.

Pour donner le change, M. le Président du Grand Conseil a bien essayé avant l'ouverture de la discussion de porter le débat sur le terrain politique en censurant avec aigreur le *Bien Public* qui avait suspecté les intentions du Conseil d'Etat. Il pensait ainsi faire oublier les intérêts du pays et ramener les fidèles dans la voie de l'obéissance. Mais la mèche a été éteinte; après une protestation aussi digne qu'énergique de M. Repond, la discussion générale s'est engagée dans les formes les plus parlementaires: M. Wuilleret et le Conseil d'Etat avaient manqué leur coup.

A la votation par appel nominal 44 députés se sont prononcés contre l'achat, 29 en sa faveur. M. Schaller, Conseiller d'Etat, s'est abstenu.

Ont voté oui:

MM. Aëby Paul, Aëby Stanislas, Bongard, Bossy, Bourret, Brayoud, Bulliard, Bertschy, Chaperon, Chassot, Deschenaux Antoine, Ducrest Romain, Folly, Fournier, Genoud Louis, Gillon, Grand, Huber, Hug, Menoud, Monnard, Oberson, Raboud, Richo, Robadey, Rossier, Roulin, Théraulaz, Weck.

Ont voté non:

MM. Aëbischer, Biemann, Birbaum, Bochud, Buchs, Buman, Burtscher, Chappuis, Chatton, Chollet, Corpataux, Cottet, Deschenaux Jules, Dessibourg, Dubey, Dupasquier, Esseiva Ignace, Esseiva Jean, Fasel, Frossard, Gendre, Genoud-Repond, Gillard, Glasson Ernest, Glasson Jules, Gottrau, Grandjean, Hayoz, Jaquet, Jungo, Käser, Margueron, Morel, Musy Alexandre, Musy Pierre, Python, Remy, Reneveu, Romanens, Schneuwly, Schwartz, Spicher, Techtermann, Vonderweid.

Nous l'avons dit, ce projet d'acquisition avait vivement préoccupé l'opinion publique; c'est avec un soupir de soulagement que la nouvelle du rejet a été accueillie.

Le Grand Conseil a travaillé dans l'intérêt du pays la question économique a seule été en jeu.

Est-ce à dire que les 29 aient voulu la ruine du canton? Nullement. La plupart se sont laissés émouvoir par des considérations d'ordre moral qui ne sont pas sans valeur. La députation de la Glane a pris l'attitude que les circonstances lui imposaient.

La députation de la Gruyère s'est prononcée à l'unanimité contre l'achat.

A propos de Drognens.

Il faut reconnaître que nous avons le bonheur de posséder des hommes politiques et des administrateurs d'une force hors ligne. C'est ainsi que dans la discussion de l'affaire de Drognens, de ce nouveau tonneau des Danaïdes que le peuple fribourgeois allait être appelé à remplir, l'on entendit M. Menoud, Directeur des finances, donner entr'autres piètres arguments, celui-ci: « L'achat de Drognens n'est pas autre chose qu'un déplacement de fonds, puisque nous avons l'argent en caisse! » Très fort! Si je prends ma bourse dans ma poche et que je la jette à la rivière, c'est aussi un déplacement de fonds. Avec des économistes de cette force, nous pouvons être tranquilles sur l'avenir de nos finances!

A Court... un bâtiment... trois ménag... lier ont été

Le local... féré à l'Hô...

Ce soir, famille a... noraires so... de convoca

Franc... avec la Cl... virement... Tonkin par... fois que les... de Pékin s... ainsi, d'apr... mée de 10... du Tonkin... vant les tr... place libre.

— M. le... cembre, à... journaux, d... dernier hor... mirent la p... montrées d... qu'il savait... talent d'or...

Autric... postale qui... perçus dan... teur, un an... se sont en... trouvé dan...

Espagn... étonnés, di... rues et les... a plus de v... fait sembla...

— Pend... théâtre de l...

A Courtaman un incendie a détruit totalement un bâtiment double contenant la fruiterie et logeant trois ménages. Les fromages et une partie du mobilier ont été sauvés.

GRUYÈRE

Pétition des petits oiseaux.

Nous sommes les oiseaux du ciel,
Nous voulons fêter la Noël
Qui, dans un sublime cantique,
Le monde entier fait tressaillir.
Nous vous mandons cette supplique,
Votre cœur doit bien l'accueillir
Bons habitants de la Gruyère.
Hélas! grande est notre misère;
Sauvez nous de ce froid mortel
Car nous voulons chanter Noël.

Sans nourriture et sans abris,
Plus d'insectes, grains ni débris
Rien que l'impitoyable neige.
Comment échapper à la mort,
Puisque nul être humain n'allège
Notre injuste et malheureux sort!
Plus d'un de nous malade et frère
Cachant sa tête sous son aile
Pour dormir, hélas! sans réveil,
Ne pourra pas chanter Noël.
Notre ennemi l'hiver jaloux
Nous a expulsés du Gibloux
Du frais Bouleyre et des futaies.
Là reposaient nos nids gentils
Ou bien dans les ombreuses haies
Que remplissaient nos gais habits.
Là aussi nous chantions l'aurore,
Nos amours et Dieu qu'on adore;
C'est pourquoi, au jour solennel,
Nous désirons chanter Noël.

Ne sommes-nous pas vos amis
A vos travaux toujours unis?
Quand du printemps la douce haleine,
De la vie féconds éclairs,
Aux monts, à vos champs nous ramène,
Nous vous saluons de nos airs.
Maintenant nos cris de détresse
Remplacent ces chants d'allégresse.
Pitié pour notre état cruel,
Ah! laissez nous chanter Noël.

Il faut bien modeste festin
Prolonger notre destin:
Quelques miettes sur vos fenêtres,
Un petit coin sous votre toit
Suffisent à nos petits êtres,
Ce tribut l'homme nous le doit.
Faites droit à notre requête,
Voici venir la grande fête;
Nous sommes les oiseaux du ciel,
Nous voulons chanter la Noël.

Au nom de ses frères:
Un vieux moineau,
qui prie les journaux de reproduire.

Le local de la Justice de paix de Bulle est transféré à l'Hôtel de Ville, premier étage.

Chorale de Bulle.

Ce soir, samedi, à 8 heures, assemblée et réunion familière au café du Cheval-Blanc. Les membres honoraires sont priés d'y assister. Cet avis tiendra lieu de convocation.

ÉTRANGER

France. — La France va avoir maille à partir avec la Chine. Le gouvernement chinois avait très vivement protesté contre l'occupation militaire du Tonkin par les troupes françaises. On espérait toutefois que les choses en resteraient là et que le cabinet de Pékin s'en tiendrait aux paroles. Il n'en est point ainsi, d'après les dernières nouvelles, un corps d'armée de 10,000 Chinois, vient de passer la frontière du Tonkin. La France n'entend nullement reculer devant les troupes du céleste empire et leur laisser la place libre.

M. le député Louis Blanc a succombé, le 6 décembre, à une longue et douloureuse maladie. Les journaux, quelle que soit leur opinion, rendent un dernier hommage au fidèle ami du peuple. Tous admirent la persévérance et la fermeté qu'il a toujours montrées dans la défense de ses principes, le respect qu'il savait inspirer à ses adversaires politiques, son talent d'orateur et d'écrivain.

Autriche. — Des bandits ont attaqué la voiture postale qui apportait à Pesth le produit des impôts perçus dans les environs. Le postillon et le conducteur, un ancien sous-officier, ont été tués; les bandits se sont emparés de 20,000 florins environ. On a trouvé dans un fossé des sacs avec 30,000 florins.

Espagne. — Les habitants de Madrid ont été bien étonnés, dimanche matin, en se réveillant, de voir les rues et les toits couverts d'un bon pied de neige. Il y a plus de vingt ans, dit-on, qu'on n'avait pas vu un fait semblable dans la capitale de l'Espagne.

Pendant la représentation qui avait lieu au théâtre de l'Odéon, à Barcelone, un voleur ayant crié:

Au feu! a produit une panique. Plusieurs spectateurs ont été écrasés. On parle d'un mort et de dix-huit blessés.

Angleterre. — L'Angleterre est résolue à assurer sa prééminence dans l'administration du canal de Suez; elle insiste pour que les améliorations auxquelles la compagnie est décidée à consacrer cent millions, soient faites suivant les plans d'ingénieurs anglais. L'attention des puissances sera bientôt appelée sur cette question.

Belgique. — On mande de Vught (Belgique) qu'une épouvantable catastrophe vient d'arriver dans cette commune. Une église en construction s'est écroulée et de nombreux ouvriers qui y travaillaient ont été ensevelis sous les décombres. On a jusqu'ici retiré cinq cadavres, mais le nombre des victimes doit être beaucoup plus grand.

Egypte. — Le Khédive signera prochainement un décret dégradant les chefs rebelles et ordonnant la confiscation de leurs biens.

Etats-Unis. — Le froid est si vif que plusieurs personnes ont été trouvées mortes de froid dans différentes parties du pays.

Les Indiens Apaches, au nombre de 500, ont attaqué Casas Grandes, massacré 75 personnes et emmené plusieurs femmes et jeunes filles, en même temps qu'un grand troupeau de bétail. Les troupes sont à leur poursuite, mais les Indiens ont une avance considérable.

La cour suprême du Wisconsin vient de trancher un curieux cas qui fera jurisprudence dans la matière. Il y a quelque temps, au milieu d'un incendie, un brave mari offrit à qui sauverait sa femme une récompense de 25,000 fr., mais il refusa ensuite de payer cette somme au courageux pompier qui avait convenu avec lui de se charger du sauvetage à ces conditions et qui avait réussi à l'opérer. Le pompier intenta une action à l'heureux mari pour le recouvrement des 25,000 fr et perdit son procès.

La cour suprême a cassé cette décision et ordonné que l'affaire serait reprise sur nouveaux frais, en se basant sur le fait que le sauvetage avait offert du danger et que le pompier n'était pas dans l'obligation d'exposer sa vie.

CAUSERIE AGRICOLE.

Labourage et Assainissement.

(Suite et fin.)

Faites excuse, s'il vous plaît, M. Mathieu, interrompit Nicolas: — Qu'est-ce que vous entendez donc par réfléchir les rayons du soleil?

— Voici la chose en deux mots, mon garçon: Il y a des objets qui ne veulent pas laisser passer les rayons du soleil et les renvoient en l'air, tandis qu'il y en a d'autres qui les reçoivent et ne les renvoient pas. Les couleurs blanches ou claires n'en veulent point, les rejettent, les réfléchissent, et c'est si vrai, qu'il ne fait pas bon regarder un mur blanchi à neuf, ni promener ses guêtres sur une route à poussière blanche, quand le soleil donne d'aplomb, au mois de juillet ou au mois d'août, par exemple. Le mur et la route vous renvoient des rayons à vous crever les yeux. Cela est si vrai encore, que les étoffes les plus fraîches sont précisément celles de couleur blanche ou de couleur tendre.

Les couleurs foncées, au contraire, reçoivent les rayons du soleil, les gardent, ne les rejettent point comme les précédentes; et cela est si vrai, que les couleurs foncées ne vous fatiguent pas la vue et que les étoffes noires ou brunes sont insupportables en été et très recherchées en hiver.

Voilà pourquoi, Nicolas, la pierraille blanche vaut mieux sur un champ trop sec que la pierraille noire, la première s'échauffant moins vite que la seconde; voilà pourquoi aussi les engrais foncés en couleur conviennent beaucoup aux terres froides et les engrais clairs aux terres brûlantes. Rien, par exemple, n'échauffe la terre comme un lit de poussière de charbons de bois.

— Voilà pourtant, s'écria Nicolas, de ces choses que nous savions en partie par expérience et que pas un de nous ne s'expliquait!

Mais permettez une observation: Je comprends que les petits billons ne conviennent pas aux terres légères des contrées sèches. Je trouve vos raisons parfaitement justes; seulement, je me demande si le même inconvénient serait à craindre dans les terres légères des pays élevés, froids et humides.

— Assurément non, que la terre soit légère ou non, toutes les fois que le climat est pluvieux et froid, il faut pratiquer des rigoles très rapprochées et les nettoyer souvent. C'est aussi ce que je me disais.

— Je commence à me sentir fatigué, reprit M. Mathieu; je finirai donc par un mot sur les assainissements.

Assainir un terrain, c'est l'améliorer en lui donnant de l'air en dessous et en ôtant une partie de l'eau qui le refroidit et l'empêche de produire tout ce qu'il pourrait porter. On doit irriguer les terrains secs; on doit assainir les terrains argileux et marécageux. Mais, quant à ces derniers, ce n'est pas une mince affaire. Il faut pour cela beaucoup de bras et beaucoup d'argent; il n'y a que des compagnies, des associations, des gouvernements ou des communes qui puissent en venir à bout. Pour les terrains argileux c'est plus aisé et moins coûteux.

Il y a plusieurs moyens d'assainir un sol et ces moyens sont: 1° les rigoles; 2° les fossés ou tranchées ouvertes; 3° les tranchées couvertes; 4° ce que les Anglais ont baptisé du nom de drainage.

Vous savez tous ce que l'on entend par rigoles et par fossés; je n'ai par conséquent rien à vous apprendre là-dessus.

Arrivons tout de suite aux tranchées couvertes. Vous voulez, je suppose, assainir votre champ et ne point perdre de terrain pour autant. Vous creusez un fossé, en ayant soin de ménager une légère pente; puis vous jetez dedans des pierres, des briques cassées, les plus grosses en dessous et le menu à mesure que le fossé va se comblant. Sur ces matériaux, vous retournez des gazons avec soin, et sur les gazons, vous ramenez de 20 à 25 centimètres de terre labourable pour combler le fossé. — Quelquefois, à défaut de mollons, de pierres, de briques, on place des fagots de bois dans la tranchée, ou des genêts ou de la paille; d'autres fois, enfin, on forme un aqueduc au moyen de pierres plates. Voilà ce que Mathieu de Dombasle a appelé les tranchées couvertes et ce qu'ailleurs on nomme des fossés couverts, ce qui revient au même. L'eau qui suinte de la terre s'en va par ces fossés, ruisselle parmi les pierres ou les fagots, et le champ s'égoutte et s'assainit.

Notez, en outre, que des courants d'air s'établissent, circulent dans la terre, y font du nitre et rendent de grands services à la végétation.

Le drainage des Anglais et notre drainage c'est l'assainissement raffiné. On creuse une rigole et on place dans cette rigole, bout à bout, des tuyaux en terre cuite, dont les morceaux s'ajustent mal et laissent passer par les jointures l'eau qui descend, goutte à goutte, du sol que l'on veut assainir. Quelquefois même le point où s'emmanchent l'un dans l'autre les tuyaux de drainage, est enveloppé d'un troisième tuyau de 25 ou 30 centimètres de largeur, qui forme manchon.

L'opération du drainage, demanda Jean-Pierre, est-elle plus coûteuse que l'ouverture des tranchées ordinaires?

— Cela dépend des pays, tantôt oui, tantôt non, répondit M. Mathieu.

Bien obligé, dit Jean-Pierre. L'aiguille tourne vite sans que ça paraisse... dix heures vont sonner, il est temps de souhaiter le bonsoir à Monsieur Mathieu et d'aller voir, de notre côté, si la neige tombe toujours.

— A demain soir, n'est-ce pas?
— Ce n'est point de refus, si ça ne vous fatigue pas, M. Mathieu.

Avis officiels.

1. *Bénéfice d'inventaire.* La succession de Marie-Françoise dite Fanchette Winkler, veuve de Félix née Monney à Fribourg. Inscriptions au greffe de la Sarine jusqu'au 15 janvier 1883.

De Pierre Thomet de Villarsbeney. Inscriptions au greffe du tribunal de la Gruyère jusqu'au 27 décembre.

De Joseph, feu Jean Cardinaux de Châtel-St-Denis. Inscriptions au greffe du tribunal de Châtel-St-Denis jusqu'au 29 janvier 1883.

Faillite. Marie Sansonnens, veuve d'Alphonse, à Estavayer. Assemblée de créanciers le 28 courant, à 2 heures après midi, à l'Hôtel-de-Ville à Estavayer.

2. *Discussions.* Succession de Jacques, fils de Jacques Menoud de Cottens. Inscriptions au greffe du tribunal de la Sarine jusqu'au 29 janvier 1883.

Basile Savoy à Attalens. Inscriptions au greffe du tribunal de Châtel-St-Denis jusqu'au 15 janvier 1883.

3. *Assemblées de créanciers.* Ceux estimant avoir droit au produit des mises opérées au préjudice de Lehmann, ancien huissier, au local de la justice de paix, à La-Roche, le 27 courant, à 1 1/2 h.
Ceux de Conrad Muller, peintre, à Fribourg, le 23 courant, à 2 h., à la maison judiciaire, à Fribourg, pour collocations.

Mercuriale du marché de Bulle
du 14 décembre 1882.

	F.	C.	F.	C.
Froment . . . le sac de 150 litres	28	à	30	—
Messel . . . " " "	—	à	—	—
Seigle . . . " " "	24	à	—	—
Epeautre . . . " " "	—	à	—	—
Orge . . . " " "	—	à	—	—
Avoine . . . " " "	13	50	à	15
Pommes de terre . . . le décalitre	—	85	à	—
Fromages, gras . . . le kilo	1	30	à	1 40
" maigre . . . " "	—	90	à	1
Beurre . . . " "	2	50	à	2 70
Oeufs . . . la douzaine	1	20	à	1 40

Pour la rédaction: C. GILLARD.

